



Devenir

**CONSEILLER EN INSERTION
PROFESSIONNELLE**

le métier

Le rôle

- Aide à résoudre des problèmes à finalité professionnelle.
- Conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel.
- Favorise l'emploi et l'insertion.

Missions principales

- Recevoir le public en entretien
- Établir un diagnostic individuel sur la situation du public reçu
- Informer et aider l'orientation du public ciblé
- Accompagner l'élaboration du parcours d'insertion
- Coopérer avec des partenaires extérieurs
- Assurer une veille sur l'activité d'insertion
- Assurer un suivi administratif

Qualités requises

- Un goût prononcé pour l'accompagnement et l'échange
- D'excellentes capacités relationnelles
- Un sens de l'écoute développé
- Une bonne capacité d'analyse
- Une capacité à activer ou réactiver les motivations des personnes

les débouchés DE LA FORMATION

Secteurs d'activités :

Secteur public / service public

France Travail, collectivités locales, Maisons de l'emploi, PLIE, Missions Locales, Cap Emploi, CIDFF...

Économie sociale et solidaire (ESS)

Structures d'insertion par l'activité économique : associations intermédiaires, ateliers/chantiers d'insertion, entreprises d'insertion ou de travail temporaire d'insertion, régies de quartier, GEIQ, associations d'insertion.

Secteur privé

Entreprises de travail temporaire, organismes de formation, cabinets RH.

Secteur social et médico-social

CHRS, résidences sociales, CADA, ESAT, entreprises adaptées.

les débouchés DE LA FORMATION

Emplois accessibles :

- Conseiller en insertion professionnelle
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller en évolution professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé relation entreprise
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel

Source : France Compétences

la formation AVEC ATIPIK RH

Code RNCP (RNCP37274) - Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle

Certificateur : Ministère du Travail du plein Emploi et de l'Insertion

Date de l'échéance : 23 mars 2028.

Niveau de formation à la sortie de la formation : Niveau 5

certifié



handicapant

Durée de la formation : 1102 heures

- Total d'heures en salle : 714 heures
- Total d'heures stage : 385 heures
- Total d'heures de certification : 2h55

Lieu : 8 Rue du Courant, 33310 Lormont.

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Taille du groupe : entre 8 et 15 personnes.

NOTRE ÉQUIPE

interne



Brunilda

CHARGÉE DE
FORMATION



Vanessa

DIRECTRICE
&
FORMATRICE

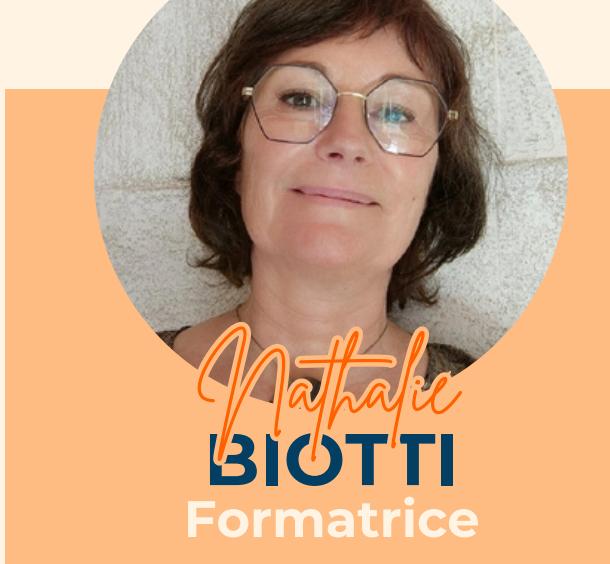


Liliana

CHARGÉE DE
COMMUNICATION

NOTRE ÉQUIPE

pédagogique



méthodologie AU PLUS PRÈS DU RÉEL

La formation de conseiller(e) en insertion professionnelle est un titre professionnel (TP) relevant du ministère du travail.

La formation est une formation certifiante délivrée par un jury de professionnels.

Formation action

- Temps d'acquisition de connaissances,
- Cas pratique,
- Échanges d'expériences.

Stage

Période de stage d'une durée de
385 heures

OBLIGATOIRE

Théâtre

Pédagogie active basée sur des outils du théâtre

Projets

Des projets collaboratifs et des mises en situation avec les publics accompagnés par les structures de l'emploi et de l'insertion du territoire.



le programme

Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic

COMPÉTENCE 1

Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et services dématérialisés

COMPÉTENCE 2

Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé

COMPÉTENCE 3

Exercer une veille pour adapter son activité au public et au contexte

COMPÉTENCE 4

Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité

COMPÉTENCE 5

Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique



Accompagner les personnes dans le parcours d'insertion
sociale et professionnelle

COMPÉTENCE 6

Contractualiser et suivre une personne dans son parcours d'insertion professionnelle

COMPÉTENCE 7

Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel

COMPÉTENCE 8

Accompagner la réalisation d'un projet professionnel

COMPÉTENCE 9

Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics

COMPÉTENCE 10

Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion

COMPÉTENCE 11

Analyser sa pratique professionnelle



Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

COMPÉTENCE 12

Déployer une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle

COMPÉTENCE 13

Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement

COMPÉTENCE 14

Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel

COMPÉTENCE 15

Inscrire ses actes professionnels dans une démarche inclusive et de développement durable

modalités D'ÉVALUATION

Des évaluations formatives sont réalisées tout au long de la formation.

Pour obtenir votre titre professionnel de Conseiller en insertion professionnelle, vous devrez réaliser :
La durée totale de l'épreuve est de **2h55** :

1. Mise en situation pro – 45 min

- 15 min de préparation
- 30 min d'entretien avec un comédien (jury observe)

2. Entretien technique – 40 min

- 20 min : synthèse écrite et analyse
- 10 min : présentation orale
- 10 min : questions du jury

3. Questionnement sur productions – 1 h

- 20 min : présentation orale du dossier
- 40 min : échanges avec le jury

4. Entretien final – 30 min

- Discussion globale + dossier professionnel

CONDITIONS D'ADMISSION

public

Cette formation s'adresse aux personnes qui disposent d'un goût prononcé pour l'accompagnement, l'échange et un sens de l'écoute développé.

prerequisites

- Un projet de formation validé par au minimum deux enquêtes métiers **et/ou** une immersion
- Des connaissances rédactionnelles.

Les étapes du processus de sélection :

1

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Formulaire de candidature
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- 2 enquêtes métier
- **ET/OU** 1 journée d'immersion professionnelle

à télécharger sur notre site internet :
www.atipikrh.com

2

UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

3

UN TEST D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES RÉDACTIONNELLES

Le processus de sélection sera identique pour tous les candidats, quel que soit le mode de financement choisi.

les dispositifs **DE FINANCEMENT**

SALARIÉS EN POSTE

TRANSITIONS
MON COMPTE FORMATION PRO Partenaire d'avenir

CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le PTP permet à ceux qui souhaitent changer de métier de bénéficier d'une prise en charge de leur formation et d'un congé spécifique. Dans certains cas, la rémunération peut être prise en charge partiellement ou totalement.

TRANSITIONS
MON COMPTE FORMATION PRO Partenaire d'avenir

PRÉVENTION USURE-RECONVERSION

Permet aux salariés exposés à des risques professionnels d'utiliser leurs points C2P pour financer une reconversion (formation, VAE, bilan de compétences) afin de préserver leur santé. Accompagnement obligatoire par un CEP pour construire un projet adapté et sécurisé.

TRANSITIONS
MON COMPTE FORMATION PRO Partenaire d'avenir

TRANSITION COLLECTIVE

Transitions Collectives (TransCo) permet aux salariés dont l'emploi est fragilisé de se reconvertir vers un métier qui recrute, avec formation financée, salaire maintenu et accompagnement CEP.

MON COMPTE FORMATION

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF cumule des droits à la formation tout au long de la carrière, dès 16 ans (15 ans pour apprentis), indépendamment du contrat de travail. L'application "MonCompteFormation" permet d'y accéder.

**■ Plan de
■ Développement des
■ Compétences**

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le plan de développement des compétences permet aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et de rester employables. Il regroupe les actions de formation, bilans de compétences et validations d'acquis de l'expérience.

FAF
Fonds d'assurance formation

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT FONDS D'ASSURANCE FORMATION

Le FAF est un organisme qui finance les formations des travailleurs indépendants et des micro-entrepreneurs. Il a pour objectif de favoriser l'accès à la formation professionnelle pour ces personnes.

les dispositifs **DE FINANCEMENT** **DEMANDEURS D'EMPLOI**



COMPTÉ PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF cumule des droits à la formation tout au long de la carrière, dès 16 ans (15 ans pour apprentis), indépendamment du contrat de travail.

L'application "MonCompteFormation" permet d'y accéder.



L'AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION

L'AIF finance les frais pédagogiques de la formation dans deux cas : si les autres financements ne couvrent pas la totalité des frais ou s'il n'y a pas de financement du tout. Elle s'accorde si la formation est cohérente avec le Projet Personnalisé d'Accès à l'emploi.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP **AIDES AGEFIPH**

L'aide AGEFIPH finance des formations pour les personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à l'emploi. Le montant de l'aide varie en fonction des cofinancements et elle est prescrite par un conseiller de France Travail, Cap Emploi ou Mission locale.



SALARIÉS EN LICENCENEMENT ÉCONOMIQUE **CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE**

Le CSP est un dispositif de reclassement de 12 mois pour les salariés licenciés économiques. Il permet un retour rapide à l'emploi via des formations.

AUTOFINANCEMENT

Investissez en vous-même

PAIEMENT
EN X3, X6 OU X9

sans frais grâce à notre partenaire financier.

JUSQU'À 5 000 €

LE RESTE À CHARGE PEUT-ÊTRE
FINANCÉ PAR VOTRE CPF

Des questions ?

